

Conseil Procédure Ecole de Commerce

Par **Littlebam**, le 14/08/2014 à 00:36

Bonsoir à tous,

Je ferais ma présentation dans la foulée de ce texte n'ayez crainte :)

Je me tourne aujourd'hui vers vous pour un conseil d'un point de vue éthique mais également juridique.

Pour situer brièvement le contexte, j'ai effectué après un bac professionnel commerce une école de commerce à savoir l'ISTEC et spécialement cette école pour un "partenariat entreprise" avec une entreprise qui entrait parfaitement dans mon projet professionnel.

J'ai donc du prendre un prêt étudiant en spécifiant lors de mon inscription à l'ISTEC que ce prêt ne pourrait couvrir que les deux premières années du cursus, le reste étant couvert par une bourse du CROUS. Enfin, les deux dernières devant se faire dans la dite entreprise qui m'intéressais en remboursant mon prêt étudiant grâce à l'alternance.

Arrivé aux termes de ma troisième année en cycle initial, j'ai donc effectué mes démarches de recherche de stage pour l'alternance en 4eme année. Sauf qu'à ma grande surprise, la responsable des entreprises partenaires me dit qu'ils n'ont jamais eu d'étudiants ou de relation avec cette compagnie automobile italienne de prestige ^^

Au final, je n'ai pas pu trouver d'entreprise en rapport avec le master souhaité, j'ai quitté l'école avant les partiels sachant que je ne pourrais pas passer en alternance, je n'ai donc pas payer ma dernière année pour pouvoir commencer à rembourser mon prêt.

J'ai donc été au tribunal récemment contre eux pour une dette de plus de 8000 euros, et j'ai été condamné à 6500 euros en tout. On me propose de régler la somme dans les 24 mois. Ne pouvant payer cette somme car au RSA depuis la fin de ces études, je pense faire une demande auprès de la Banque de France pour un surendettement.

Je souhaiterais votre avis sur la situation de manière objective. Dois je abandonner et payer ou aller jusqu'au bout de ma démarche ?

En m'excusant par avance pour le pavé ;)

Par **alexandre cooper**, le 14/08/2014 à 00:51

Alors la d'un point de vue juridique je ne peux pas tellement te renseigner. Je préfère me taire plutôt que de dire une connerie.

Après tu as vraiment étudié tout les recours possible pour te sortir de cette situation?

Par **Littlebam**, le **14/08/2014** à **00:56**

Tout à fait, tel que ça se présente aujourd'hui (j'ai reçu mon jugement hier), j'ai le choix de payer 50 eur min par mois sur 24 mois jusqu'à épurement.

Ou alors je fais appel mais je vais perdre à nouveau et c'est du temps de perdu ou bien je me met en surendettement sachant que je paye avec mes 430 euros par mois de RSA 180 eur de remboursement de crédit étudiant, j'en ai encore pour 2 ans

Gros dilemme

Par **alexandre cooper**, le **14/08/2014** à **01:04**

En effet il y a un vraie dilemme. A ta place j'irais au bout de mes études ce seront 2 années difficile financièrement mais ça passe vite 2 ans et à la clé un meilleur travail que avec ton niveau d'étude actuelle donc potentiellement mieux rémunéré.